

PETIT-DÉJEUNER DE L'AFERP - MARDI 21 FEVRIER 2012 - 8 h 15 / 10 h 45

La Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) et le Droit du travail

GIE AGIRC-ARRCO - SALLE ANDROMEDE (RDC) – 16/18, RUE JULES CESAR - PARIS 12^{EME}

Les liens entre le Droit constitutionnel et le Droit du travail sont relativement récents dans l'histoire. Pourtant, la première décision faisant application du préambule de 1946 relatives aux droits sociaux des travailleurs date de juillet 1977 avec la loi portant diverses dispositions en faveur de l'emploi des jeunes. Avec les nouveaux articles 61-1 et 62 alinéa 2 de la Constitution entrée en application au 1^{er} mars 2010, la « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) n'est pas sans conséquence sur les modalités pratiques de mise en œuvre avec les précisions apportées par la loi organique de décembre 2009. Depuis, il y a eu de multiples recours devant les tribunaux. Certains se posent la question de l'avenir

de la QPC en Droit du travail et de ses répercussions sur le Code du travail.

Les enjeux sont donc nombreux et les décisions issues de ces recours sont susceptibles de donner un premier éclairage.

L'intervenant principal du jour a une expérience conséquente sur ces recours qu'il a pu être amené à instruire.

Aussi, cette séance de février se consacrera à partir des éléments et fondements juridiques à faire état du mécanisme en application. Ceci offrira la possibilité de mettre sur la table différents points de vue et de confronter divers témoignages et analyses lors du débat qui suivra la présentation générale.

Programme

8 h 15 : Accueil des participants - Petit-déjeuner

Présentation du sujet

Jean-Michel OLIVIER, Professeur à l'Université de Paris II – Panthéon Assas,
Président de l'AFERP

Intervenant

Pierre DULMET, Avocat à la Cour, spécialiste en Droit social

Discussion et conclusion

10 h 45 : Fin des travaux

Par avance, nous nous réjouissons d'avoir le plaisir de vous accueillir.

Bulletin d'inscription à la manifestation du mardi 21 février 2012

(Répondre par courrier à l'adresse du secrétariat de l'AFERP indiquée au verso ou par fax au 01 44 56 22 67
ou par courriel à contact@aferp.org)

M^{me} M^{lle} M. **Nom** : _____ **Prénom** : _____

MAIL : _____ **Tel** : _____

Entreprise : _____ **Fonction** : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville** : _____

participera ne participera pas sera représenté(e) par : _____

Lieu de la manifestation

GIE AGIRC-ARRCO

Salle ANDROMEDE au rez-de-chaussée
16-18, rue Jules César - 75012 Paris
(entre la rue de Lyon et le boulevard de la Bastille)
Tél : 01 71 72 12 00

RER : Gare de Lyon (Lignes A ou D)

Métro : Bastille (lignes 1, 5 ou 8), Quai de la Rapée (ligne 5),
Gare de Lyon (lignes 1 ou 14)

Bus : Lignes 20,29,61,65,87,91

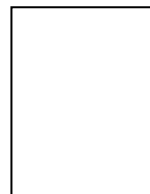
Pour information

La prochaine manifestation de l'AFERP est prévue le **mardi 20 mars 2012** et portera sur le thème de : « *de l'obligation de négocier à l'obligation de conclure* »

Afin de continuer à être informé sur les activités de l'AFERP,
merci de renvoyer ce bulletin au secrétariat de l'AFERP,

MEME SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS

par fax au 01 44 56 22 67 ou par courrier



OCIRP

Barbara Thocquenne
Secrétariat de l'AFERP
10 rue Cambacérès
75008 Paris